

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<u>Extrait du Registre des Délibérations</u> Conseil Communautaire, Séance du : 23 février 2023	L'an Deux Mille vingt-trois, le 23 février à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 17 février 2023, s'est réuni en séance publique ordinaire A l'Amphithéâtre du Pôle Développement Territorial de Fumel, sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président
---	--

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BIHOUEE Yann, BILLOUX Bruno, BORIE Daniel, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie, DELPY Jean-Luc, GARGOWITSCH Sophie, GIRAUD Béatrice, GRASSET Éric, GRIFFEILLE Martine, GUÉRIN Gilbert, LABROUE Cédric, LAFON Nadine, LAFOZ Michèle, LARIVIÈRE Yvette, LE CORRE José, MUCHA Jean-Luc, PICCOLI Jacques, PINSOLLES Sophie, POUCHOU Marie-Thérèse, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, SOTTORIVA Olivier, STREIFF Céline, TALET Marie-Lou, THÉLIOL Jean-Jacques, VIDAL Aline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Madame VIGNEAU Céline et Monsieur ALBASI Maxime.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :Madame BOUCHER RÉZÉ Séverine représentée par Monsieur LEBARON Jean-Bernard,
Monsieur QUEYREL Jean-Marie représenté par Monsieur MALBEC Sébastien.**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :**Monsieur AMBROISE Philippe procuration à Madame POUCHOU Marie-Thérèse,
Monsieur BABIEL Jean-Pierre procuration à Madame PINSOLLES Sophie,
Monsieur JURQUET Bernard procuration à Monsieur SCHMITZ Jean-Marc,
Monsieur MOULY Jean-Pierre procuration à Monsieur ARANDA Francis,
Monsieur PAILLAS Lionel procuration pour Monsieur BROUILLET Jean-Jacques,
Madame SICOT Maryse procuration à Madame TALET Marie-Lou,
Madame STARCK Josiane procuration à Madame BREL Chantal,
Madame TORO Viviane procuration à Monsieur BORIE Daniel.

Secrétaire de Séance : GARGOWITSCH Sophie	Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 40 Pouvoir(s) : 8 Votants : 48
--	--

N°2023A-14-PE : CRÉATION D'UN LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP) ET VALIDATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT LAEP

Monsieur Yann BIHOUEE, Vice-Président en charge de l'Enfance et de la Jeunesse, rappelle que par délibération n°2021E-122-EJ, en date du 09 décembre 2021, la communauté de communes et certaines

AR Prefecture

047-200068930-20230223-2023A_14_PE-DE

Reçu le 27/02/2023

Publié le 27/02/2023

de ses communes membres ont signé une Convention Territoriale Globale (CTG) 2022-2025 avec entre autres la Caisse d'Allocations Familiales de Lot-et-Garonne.

La CTG est une convention de partenariat qui a pour objectif de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire, de favoriser le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles et l'accès aux droits.

Il rappelle l'axe 4 de la CTG, « Soutenir l'accompagnement des familles et de la parentalité » et les actions 13 à 15 de cette même CTG autour du soutien à la parentalité.

Monsieur le Vice-Président rappelle que Fumel Vallée du Lot offre aux familles du territoire des ateliers parents enfants, afin de rompre l'isolement des familles et créer des lieux de partage, d'échange et de répit parental.

Afin de pérenniser ces temps proposés aux parents et de valoriser les actions de Fumel Vallée du Lot, Monsieur le Vice-Président, propose l'ouverture d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) à compter du 1^{er} mars 2023, dans les locaux du Pôle Petite Enfance de Fumel. Ce LAEP est co-financé par la CAF 47.

Il précise qu'un lieu d'accueil enfant-parent (LAEP) est un espace convivial qui accueille tous les enfants de moins de 6 ans avec leurs parents ou un autre adulte familial (grands-parents, proches...). C'est un espace de discussion et un lieu de rencontre, pour les enfants comme pour les parents. Des accueillants, formés à l'écoute, sont présents pour nous. Ce lieu serait un lieu de rencontres, de partage entre familles et enfants, anonyme et gratuit.

Conformément à la réglementation en vigueur et pour le bon fonctionnement du Lieu d'Accueil Enfant Parent, Monsieur le Vice-président, rappelle qu'un règlement intérieur doit être élaboré afin de formaliser les règles d'organisation et de fonctionnement de ce service, propre au public visé : les familles du territoire.

Il informe que ce service nécessite la présence de 2 accueillants lors des temps d'accueil collectif.

Monsieur le Vice-président donne lecture du règlement de fonctionnement du LAEP de Fumel Vallée du Lot.

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré le Conseil Communautaire

1°) - Approuve la création du Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) au sein des locaux du Pôle Petite Enfance de Fumel à compter du 1^{er} mars 2023 ;

2°) - Approuve le règlement de fonctionnement du LAEP ci-annexé ;

3°) - Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du LAEP de Fumel Vallée du Lot ;

4°) - Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

AR Prefecture

047-200068930-20230223-2023A_14_PE-DE
Reçu le 27/02/2023
Publié le 27/02/2023

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 23 février 2023



Le Président,

Didier CAMINADE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 27 février 2023

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 27 février 2023
